

Le protocole d'évaluation mis en œuvre pour évaluer le SPRF jusqu'en décembre 2011 se décline en 3 axes : « Axe 1 – Suivi des personnes sans qualification professionnelle intégrant le SPRF », « Axe 2 - Suivi des organismes de formation » et « Axe 3 – Analyse du modèle économique ». Cette note présente de premiers résultats sur l'axe 1 et l'axe 2. Un rapport d'évaluation intermédiaire sera disponible à la fin de l'année 2010.

▪ Suivi des personnes sans qualification professionnelle intégrant le SPRF

Objectif : Mesurer l'efficacité du SPRF sur les stagiaires de la formation en termes d'accès à la formation, à la qualification et à l'insertion sur le marché du travail.

Moyens : Comparaison des stagiaires « SPRF » et des stagiaires « marché » (pour des formations jugées « équivalentes »). 5 000 individus composent la base « stagiaires marché » et 1 732 individus sont entrés dans la base « stagiaires SPRF » au 05/03/10. Les données collectées après cette date sont en cours de traitement. De septembre à décembre 2010, une cohorte de stagiaires SPRF sera construite et fera l'objet de plusieurs vagues d'interrogations.

Premiers résultats (valables pour la période du 01/07/09 au 05/03/10)

Le public visé est atteint : 82,43% des stagiaires ont un niveau inférieur ou égal au niveau V et 20,38% n'ont aucune qualification. Le public SPRF est un public plus jeune - 47,25% des stagiaires ont moins de 26 ans - que celui du « marché ». Le public jeune cumule un certain nombre de difficultés : précarité du dernier contrat de travail occupé, niveau de diplôme inférieur au niveau V. La « non qualification » est le premier motif d'entrée des jeunes dans le SPRF. La qualification obsolète est le premier critère d'entrée des 26-50 ans. Le délai moyen d'attente entre la prescription et l'entrée en formation est de 52 jours avec une forte hétérogénéité entre les individus. Il a tendance à augmenter en fonction de l'âge et du niveau de diplôme. Les trois premiers motifs d'abandon de la formation sont : « l'emploi » (19,2%), « l'inintérêt et les problèmes d'orientation » (18%) et la « radiation, exclusion » (16,7%).

▪ Suivi des organismes de formation (OF)

Objectif : Analyser l'appropriation des exigences du SPRF par les OF (en termes d'organisation, de développement de pratiques individualisées, etc.) et leurs relations partenariales.

Moyens : Collecte de données sur les méthodes employées par les OF *via* 1 « questionnaire OF » (32 réponses reçues), 1 « questionnaire formateur SPRF » (183 réponses) et des entretiens semi-directifs. Au 01/09/2010, 14 organismes ont été rencontrés soit 63 opérateurs : responsables, formateurs, référents uniques, coordinateurs, comptables, etc.

Premiers résultats

L'adhésion des OF au SPRF est plutôt forte : les opérateurs interrogés ont en moyenne une bonne opinion et une bonne compréhension du dispositif. Les opérateurs jugent le SPRF comme étant plus complexe à mettre en œuvre que l'ancien système des marchés mais ils ont le sentiment de s'être bien adaptés à ses exigences (27 sur 29 interrogés). La charge de travail des opérateurs a augmenté sur les aspects périphériques à l'acte de formation. Les formateurs sont, *a priori*, moins touchés que les autres par les changements générés par le SPRF. Enfin, pour certains OF, la nature du public accueilli est un changement majeur : des chômeurs avec un faible niveau de qualification initial présentant dans certains cas de lourdes difficultés périphériques à la formation (problèmes personnels, de comportements, etc.).

Pour 33 opérateurs sur 43 interrogés, le SPRF permet d'assurer un meilleur suivi des stagiaires par rapport au système antérieur, en particulier grâce à la formalisation de l'accompagnement et à la mise en place de parcours individualisés. 90% des formateurs interrogés ont le sentiment d'avoir recours à des pratiques individualisées dans le face à face pédagogique mais 70% d'entre eux ont déclaré ne pas avoir ou avoir peu changé leur méthode d'enseignement depuis le SPRF. Le SPRF a contribué à l'évolution continue des pratiques d'individualisation des formateurs sans pour autant les révolutionner.

De par leur position centrale au sein du système d'acteurs, les organismes de formation sont en relation avec des organismes partenaires, les stagiaires, les prescripteurs, et la Région. Leur coordination avec celle-ci est plutôt bonne même si l'incertitude qui entoure la manière dont ils vont être financés peut fragiliser le dispositif. Les groupes de co-développement sont jugés utiles pour la mise en place du SPRF (échanges de pratiques, co-construction du dispositif, etc.). Les organismes de formation soulignent des problèmes de prescription liés par exemple à des erreurs d'orientation des chômeurs et à une méconnaissance du dispositif et/ou des formations et/ou des organismes. Les OF souhaiteraient une plus grande coopération avec les prescripteurs. Enfin, malgré la diversité des formes qu'ils peuvent prendre, les partenariats entre organismes de formation fonctionnent plutôt bien (bonne qualité et bonne coordination) même si quelques cas particuliers laissent entrevoir quelques failles à ce sujet.